

ALCA - RESIDENCES EN TERRITOIRE : LIVRE, CINÉMA et AUDIOVISUEL



*Agence Livre, Cinéma et Audiovisuel de la Région Nouvelle-Aquitaine, ALCA accompagne les professionnels de l'image et de l'écrit dans toutes les étapes de leur parcours et de leurs projets, de la création à la diffusion des œuvres. ALCA se positionne en faveur de la transmission par une offre d'éducation artistique et culturelle cohérente sur les douze départements de la Nouvelle-Aquitaine.

LE PROJET

Description :

Résidences en territoire s'inscrit dans un programme d'éducation et de médiation artistique, en lien avec les territoires et les acteurs artistiques et culturels. Ce dispositif consiste en la présence continue pendant 6 semaines d'un auteur dans l'établissement. Le résident sera logé dans l'établissement ou à proximité.

Ce dispositif tend à favoriser la pratique artistique, la rencontre artistes/œuvres et l'accès à la connaissance en accord avec la Charte pour l'éducation artistique et culturelle.

Domaine(s) artistique(s) et culturel(s) [voir liste déroulante] :

Livre et lecture - Cinéma, audiovisuel

Partenaires :

Dispositif proposé par ALCA*Nouvelle-Aquitaine avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Drac Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le SIA EAC, la DRAAF

Articulation avec un projet 1^{er} degré :

Non

- Construction du projet définitif et mise en place d'un calendrier
- ALCA se charge de la logistique liée à l'auteur: transports, rémunération, etc.

LES ACTIONS PASS CULTURE (optionnel)

Possibilité d'enrichir la participation au dispositif sur la part collective 2023-2024 du Pass culture

BUDGET PREVISIONNEL

Ce qui est pris en charge par les partenaires :

ALCA finance la rémunération et le transport de l'auteur.

Ce qui reste à financer par l'établissement :

Logement et restauration de l'auteur durant la résidence. Budget de 500€ à réserver (achat de petit matériel, déplacements, restitution etc...)

LES PARTICIPANTS

Professeur coordonnateur (nom et prénom)

Classes et niveaux et effectif prévisionnel

Intervenant :

Un auteur correspondant aux critères d'éligibilité d'ALCA (écrivains, poètes, traducteurs, scénaristes BD, dessinateurs, coloristes, illustrateurs, photographes publiés, scénaristes, réalisateurs...)

LE CONTENU DU PROJET

Connaitre : Faire découvrir aux jeunes l'ensemble des métiers du livre et leurs logiques à la fois artistique et économiques. Découvrir des œuvres par le biais d'une rencontre de longue durée.

Rencontrer : Rencontrer un auteur, le fréquenter quotidiennement, comprendre le processus de création.

Pratiquer : Chaque projet est construit en collaboration avec l'auteur, les équipes pédagogiques et peut prendre les formes suivantes : ateliers de traduction littéraire, de poésie, d'écriture, club lecture et/ou cinéma, atelier débat et critique, création de film, de BookTube, podcast littéraire ...

Restitutions envisagées : Une restitution à destination des élèves ou d'un public plus large est organisée au sein de l'établissement ou en partenariat avec une structure culturelle partenaire.

Étapes prévisionnelles :

- Période d'inscription : du 24 mai au 23 juin 2023 dans Adage.
- Sélection des dossiers retenus en juillet ; courrier de notification (acceptation ou refus) envoyé au mois d'août.
- Proposition aux établissements des différents dossiers d'auteurs retenus afin de faire leur choix.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Quel champ artistique en lien avec le livre ou le cinéma-audiovisuel souhaitez-vous valoriser pendant la résidence ?
- Quel(s) type(s) de projet souhaitez-vous développer durant la résidence ?
- Dans le cas où un auteur est déjà envisagé par l'établissement pour intervenir dans les conditions d'une résidence in situ, merci de renseigner son nom et ses coordonnées. (Attention : l'auteur doit alors remplir un dossier de candidature sur le site d'ALCA)
- Quelle serait, entre novembre et juin, la période d'accueil idéale pour une résidence dans votre établissement ?
- Dans le cas où un logement de fonction serait disponible pour accueillir l'auteur en résidence, merci de le décrire.
- Dans le cas où aucun logement de fonction ne serait disponible, l'établissement s'engage-t-il à trouver une solution conforme aux attentes d'ALCA ?
- Si un partenaire socio-culturel a été contacté, de quel type relève-t-il (musée, bibliothèque, librairie, association...) et quel est son nom ?
- Souhaitez-vous organiser la restitution avec ce partenaire ?
- Le lycée s'engage-t-il à réserver une somme de 500€ ?
- Le lycée a-t-il bénéficié d'un accompagnement d'ALCA ces 3 dernières années ?
- Si c'est le cas, sur quel programme ?

Pour en savoir plus : <https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/livre/education-artistique-et-culturelle-developpement-de-la-lecture/residences-en-territoire>

Solène BRUN Pour les départements 19, 23, 24 et 87 tel : 07 57 00 08 98 solene.brun@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Contact : Stéphanie COLLIGNON Pour les départements 33, 40, 47 et 64 tel : 07 50 54 38 85 stephanie.collignon@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Solenn GANTHEIL Pour les départements 16, 17, 86 et 79 tel : 07 50 56 37 92 solenn.gantheil@alca-nouvelle-aquitaine.fr